

MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique








MARS 2026

LE BAYOLLAIS







Les nouvelles de la mairie P.2

Budget 2026 P.5

Élection municipale P.11

LES NOUVELLES DE LA MAIRIE

« C'est à se parler qu'on se comprend »



Chères citoyennes, chers citoyens,

Lorsque le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions il y a seulement six mois, la réalité à laquelle nous étions confrontés s'est révélée **totalement surprenante**. Même pour certains d'entre nous qui faisions partie du conseil précédent, **l'ampleur des problèmes de gestion et d'infrastructures est colossale**. Il faut se rappeler que nous n'avions pas accès aux informations complètes du conseil et de l'administration antérieurs. Malheureusement, aujourd'hui, chaque dossier abordé révèle des enjeux d'une gravité exceptionnelle. On peut dire que **le jour passé semble souvent meilleur que celui qui suit**.

Conformément à notre engagement, je vais essayer de vous dresser un portrait le plus clair possible de la situation afin que vous compreniez les défis auxquels nous faisons face et les mesures prises pour remettre la municipalité sur la bonne voie.

EAU POTABLE : UNE SITUATION CRITIQUE ET UNE PRESSION SANS PRÉCÉDENT

Entre l'été 2025 et janvier 2026, près **de 70 livraisons d'eau par camions-citernes** ont été nécessaires, pour un coût total d'environ **70 000$,** afin de maintenir un niveau minimal dans nos bassins et d'assurer la distribution aux familles et aux exploitations agricoles.

Face à cette situation, la municipalité a réagi rapidement : informer les autorités gouvernementales – émission des avis de réduction volontaire de la consommation de l'eau et des avis d'ébullition préventifs – octroi de mandats à des firmes spécialisées – adoption d'un règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement.

Cette crise n'est malheureusement pas apparue du jour au lendemain. Historiquement, le site de captation de Notre-Dame-de-Lourdes fournissait largement plus d'eau que les besoins de la population. Toutefois, au fil des années, la situation s'est détériorée. Les changements climatiques (hausse des températures, diminution des précipitations et des chutes de neige) et mauvais entretien des infrastructures ont entraîné une baisse importante de la nappe phréatique.

La baisse continue de la nappe phréatique, combinée à l'augmentation de la consommation et aux pertes dans le réseau, rend la situation préoccupante. En 2025, la **nappe phréatique a baissé de près de 4 pieds**.

Parallèlement, la distribution d'eau a fortement augmenté, passant de **800 litres par minute** à plus de **1 100 litres par minute**. Même durant les heures de faible demande (entre 2h et 4h du matin), la consommation demeurait à plus de 850 litres par minute. Cette hausse s'explique en partie par la délivrance de nouveaux permis de construction et, surtout, nous sommes convaincus que des fuites importantes minent notre réseau de distribution.

Pour y remédier, deux mandats essentiels ont été octroyés :

- Étudier la captation d'eau de surface : pour convertir, éventuellement et au besoin, notre captation d'eau en surface vers une prise d'eau en profondeur afin d'éliminer toutes les variations du niveau de la nappe phréatique en surface;
- Sectoriser le réseau pour identifier et corriger les pertes : les résultats préliminaires indiquent près de 80% de fuites d'eau dans certains secteurs de la municipalité desservis par le réseau de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ces mesures sont indispensables pour assurer un approvisionnement sûr et durable. L'eau potable est un service essentiel, et la protection de cette précieuse ressource doit et devrait être une priorité absolue pour assurer la sécurité et la qualité de vie de notre population.

Dans la même veine, votre conseil municipal a adopté le règlement intérimaire de contrôle des permis de construction et d'agrandissement #554-2025.

RÈGLEMENT #554-2025 : SUSPENSION TEMPORAIRE DES AUTORISATIONS

Pour sécuriser nos infrastructures, le conseil a donc adopté le **règlement provisoire # 554-2025**, qui interdit pour une période de deux (2) ans toute intervention, travail ou utilisation d'immeubles susceptibles : de **créer des besoins dépassant la capacité** de nos systèmes municipaux d'eau, d'égout ou d'assainissement – d'**entraîner une insuffisance des ressources en eau** ou de **détériorer** la qualité de l'eau.

Cette mesure préventive confirme la logique des interventions du conseil depuis sa nomination et protège nos infrastructures pendant que nous redressons la situation.

BUDGET 2026 ET PLAN TRIENNAL 2026-2028 ADOPTÉS MALGRÉ DES DONNÉES LIMITÉES

La préparation du budget 2026 a été compliquée par l'absence de données financières fiables pour 2023, 2024 et 2025. Nous étions incapables de connaître l'état des résultats c'est-à-dire l'état des dépenses réelles versus les revenus perçus.

Face à cette situation, le conseil a reconduit le budget 2025, soit **4 044 271** $, en réajustant certaines dépenses pour tenir compte de : l'inflation - la convention collective – la baisse des transferts gouvernementaux; l'augmentation des quotes-parts au niveau de la MRC et de la SQ; les besoins en dépenses sur les infrastructures…

L'augmentation moyenne de taxation reste inférieure à l'indice des prix à la consommation et nous en sommes très fiers.

Enfin, le conseil municipal a également adopté le **plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**, qui priorise le maintien de nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'eau, dans un contexte où la prudence financière demeure essentielle.

Ce budget et ce plan triennal ne sont pas le reflet d'une situation normale. Ils constituent plutôt des outils de transition en attendant le rétablissement complet d'une gestion financière stable, transparente et appuyée sur des données fiables et vérifiées.

RESSOURCES HUMAINES : UNE ORGANISATION À RECONSTRUIRE

En 2025, pas moins de **cinq (5) employés ont quitté leur poste ou ont été remerciés**, tandis que **huit (8) ont été ou sont encore en arrêt de travail**. Pour une organisation qui compte à peine une dizaine de postes, incluant les employés temporaires et la brigadière scolaire, ces départs et absences ont eu un impact majeur sur la continuité, la qualité et la stabilité des services offerts.

Aujourd'hui, la municipalité bénéficie de la contribution d'un directeur général par intérim expérimenté (monsieur Mohamed A. Madène) et du retour de madame Nathalie Lefebvre à la trésorerie, forte de 30 ans d'expérience, dont le mandat est énorme : émettre les comptes de taxes 2026 - corriger ceux de 2025 et 2024 - préparer les exercices financiers 2023 et 2024 pour la vérification comptable sans oublier celui de 2025 qui s'annonce aussi ardu, puisque la tenue des livres ne permet pas d'extraire facilement les informations pour les vérificateurs.

Le conseil a aussi mandaté la direction générale pour une **révision complète de la structure organisationnelle**. L'objectif est de mettre sur place une organisation plus stable, plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels de la municipalité, tout en demeurant en adéquation avec les moyens financiers disponibles.

Chaque poste de travail fera l'objet d'une analyse détaillée. Ce travail se fera en collaboration avec les employés et en concertation avec le syndicat. Toutes les avenues seront étudiées avec rigueur, dans le respect des personnes, des compétences et des obligations légales de la municipalité.

Cette démarche vise à doter la municipalité d'une organisation durable et capable d'assurer des services de qualité à la population tout en maintenant une gestion responsable des fonds publics.

REDDITION DES COMPTES ET SUBVENTIONS : UN TRAVAIL D'URGENCE

La municipalité a travaillé d'arrache-pied pour déposer la reddition de comptes à deux programmes essentiels :

- **TECQ 2019-2024** (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) : reddition déposée à moins d'une demi-heure du délai limite permettant de récupérer **934 325 $.**
- **PAC-Rural** géré par la MRC : reddition déposée juste à temps, permettant de récupérer **36 420 $** supplémentaires.

Au total, près de **1 000 000 $** ont été récupérés, évitant une perte énorme qui aurait pu être définitive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Une autre somme de **811 090 $** est attribuée pour la municipalité de Ste-Élisabeth pour le TECQ 2024-2028. Malgré que la municipalité ait perdu 18 mois pour présenter ses projets, la nouvelle équipe municipale va le faire rapidement pour bénéficier de cette aide indispensable à l'amélioration de nos infrastructures. Un autre dossier pour lequel vous serez informés.

CAMP DE JOUR 2026 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le camp de jour sera offert en collaboration avec Saint-Norbert et Saint-Cuthbert, et confié à un organisme spécialisé pour garantir qualité et sécurité.

- Coût : **157 $** par enfant par semaine ;
- Contribution municipale : **57 $** remboursés, soit plus du tiers du coût réel.

Le conseil a étudié une option incluant transport et service de garde depuis Sainte-Élisabeth. Cependant, considérant les coûts y afférents, cette formule n'a pas été retenue par le conseil. Nous souhaitons assurer un service le plus proche possible et de grande qualité.

ÉLECTION PARTIELLE : PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité doit procéder à une élection partielle pour les districts 2, 5 et 6, après la démission de trois élus après seulement trois mois en poste. Le district # 2 s'explique par le recrutement de madame Lefebvre.

Je félicite les deux nouvelles élues par acclamation, mesdames **Johanne Pagé, district 2,** et **Anik Dion**, **district 5,** et invite tous les citoyens du district 6 à exercer leur droit de vote.

- Vote par anticipation : **12 avril**
- Jour du scrutin : **19 avril**

CONCLUSION : UN DÉFI IMMENSE, MAIS DES ESPOIRS RÉELS

En cinq mois à peine, le conseil et l'administration ont déjà accompli un travail colossal, mais tout reste à faire : finances, infrastructures, organisation municipale.

La tâche est énorme, mais nous nous y attaquons de front, et avec la participation de tous, nous remettrons la municipalité sur la bonne voie. Trois (3) ``**R**'' guident nos réflexions et actions : **1er R** pour **Restructuration**; **2e R** pour **Redressement** et **3e R** pour **Reconstruction** et **Relance.**

Les membres du conseil se joignent à moi pour présenter nos plus vifs remerciements aux employés municipaux pour leur engagement, et demander aux concitoyennes et concitoyens leur compréhension et patience.

Pierre Savignac, maire

BUDGET MUNICIPAL 2026

Le conseil municipal vous présente aujourd'hui les grandes lignes du budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le principal défi auquel nous sommes confrontés est l'absence, à ce jour, des états financiers audités pour les trois (3) dernières années. Sans ces documents comptables, il est administrativement impossible pour le conseil municipal de connaître notre situation financière réelle et, par conséquent, de planifier ou d'autoriser de nouveaux projets d'investissement majeurs.

Notre priorité absolue est de régulariser notre situation comptable et de déposer les états financiers manquants dans les meilleurs délais possibles. C'est l'étape cruciale et non négociable qui nous permettra, à terme, de reprendre le plein contrôle de notre avenir et de planifier les projets dont notre communauté a besoin.

Nous sommes conscients que cette situation peut soulever des questions. Soyez assurés que notre engagement envers la transparence reste total. Nous travaillons sans relâche pour assainir notre saine gestion et rétablir une base financière solide pour Sainte-Élisabeth.

RECETTES

RECETTES	2026
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 090 718 $
TARIFS COMPENSATOIRES	670 544 $
TENANT LIEU DE TAXES	25 000 $
TRANSFERT	124 809 $
SERVICES RENDUS	53 000 $
IMPOSITION DE DROITS	21 000 $
AUTRES REVENUS	50 000 $
TOTAL	4 044 271 $



DÉPENSES

DÉPENSES	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	794 320 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	668 715 $
TRANSPORT	837 621 $
HYGIÈNE DU MILIEU	957 031 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	3841 $
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	191 829 $
LOISIRS & CULTURE	130 400 $
FRAIS DE FINANCEMENT	464 355 $
TOTAL	4 044 271 $

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que requis par la Loi, le conseil municipal présente son **programme triennal d'immobilisations** (PTI). Ce plan détaille les investissements majeurs prévus pour les trois prochaines années.

NATURE D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Augmentation de capacité de captation d'eau	300 000 $	300 000 $	300 000 $	900 000 $
Augmentation de la capacité des étangs aérés 1 et 2		450 000 $	450 000 $	900 000 $
Vidange étang aéré		100 000 $		100 000 $
Centre communautaire			4 000 000 $	4 000 000 $
Parcours actif		80 000 $		80 000 $
Aménagement bibliothèque au centre Primevère	75 000 $			75 000 $
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	375 000 $	930 000 $	4 750 000 $	6 055 000 $

SITUATION RELATIVE AUX BORNES D'INCENDIE

Notre municipalité compte dix-huit (18) bornes d'incendie. Ces bornes sont fonctionnelles sur le plan mécanique. Toutefois, la capacité actuelle de captation d'eau ne permet pas, dans certaines conditions, d'atteindre le débit de référence utilisé en matière d'intervention incendie, c'est-à-dire 1500 litres par minute durant 30 minutes.

NOTRE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU NE PEUT, MALHEUREUSEMENT, PAS FOURNIR CE DÉBIT SANS METTRE EN DANGER LE RESTE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans moyens. Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray dispose d'une borne sèche pleinement fonctionnelle et accessible en tout temps. Cette borne sèche est utilisée dans les stratégies d'intervention, permettant un approvisionnement alternatif lorsque requis.

Le service incendie adapte ses méthodes en fonction des infrastructures disponibles. La sécurité des citoyens demeure assurée par des procédures d'intervention appropriées en tout temps.

Nous ne sommes pas en mode réaction. Nous sommes en mode planification et amélioration durable.

Aussi, je sais que plusieurs citoyens se questionnent sur l'impact possible sur les assurances habitation. À ce jour, aucune information officielle n'indique une modification automatique des primes. Les assureurs évaluent plusieurs critères, dont la distance à un point d'alimentation fonctionnel et les méthodes d'intervention du service incendie.

La présence d'une borne sèche d'alimentation en eau, opérationnelle et fonctionnelle en tout temps, est un autre élément significatif dans cette évaluation que font les compagnies d'assurance.

CHAQUE DOSSIER D'ASSURANCE DEMEURE TOUTEFOIS UNE ENTENTE INDIVIDUELLE ENTRE LE CITOYEN ET SON ASSUREUR. J'INVITE CHACUN DE VOUS À COMMUNIQUER AVEC SES ASSURANCES À LA LUMIÈRE DE TOUTES CES INFORMATIONS.

Nous continuerons d'informer la population au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La sécurité de nos citoyens et la pérennité de nos infrastructures demeurent au cœur de nos décisions.

RÈGLEMENT 554-2025

RÈGLEMENT #554-2025 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À INTERDIRE TEMPORAIREMENT L'ÉMISSION D'AUTORISATION MUNICIPALE À L'ÉGARD DE TOUTE INTERVENTION CONSISTANT À EFFECTUER DES TRAVAUX OU À UTILISER UN IMMEUBLE LORSQUE CELLE-CI SERAIT SUSPECTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU, D'ÉGOUT OU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU OU EN DÉTÉRIORER LA QUALITÉ, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- ✓ Information générale
- ✓ Je suis propriétaire
- ✓ Étapes à venir et aspects financiers

Information générale

Qu'est-ce qu'un règlement à caractère provisoire ?

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi no 16, soit la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, donnant aux municipalités le pouvoir de mettre en place des règlements à caractère provisoire pour une durée maximale de deux ans.

Un règlement à caractère provisoire est une mesure extraordinaire et temporaire prise par le conseil de la municipalité le temps qu'il réalise les études nécessaires pour connaitre l'état des infrastructures d'eau et d'égout et, de prendre les mesures pour mettre à niveau et augmenter la capacité de distribution de l'eau et du traitement des eaux usées.

Pourquoi un règlement provisoire ?

Depuis plusieurs années, la municipalité vit une baisse significative de ses volumes de captation d'eau. Parallèlement, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Ce qui entraine que la production d'eau ne suffit plus à la demande. Le réchauffement climatique planétaire affecte directement les quantités de pluie et de neige reçues ce qui abaisse le niveau de la nappe phréatique dans laquelle la municipalité puise son eau. De plus, ces derniers mois, la municipalité connaît un nombre important de nouvelles constructions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Malgré les avis de restriction de consommation et les recherches de fuites d'eau, la municipalité a dû recourir à l'achat de 69 camions-citernes pour un montant total de près de 70 000$ et ce, seulement depuis octobre dernier. Sans intervention immédiate et concluante, la situation ne fera que s'aggraver avec de lourdes conséquences pour la population, les fermes desservies et les finances municipales.

L'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire est une mesure préventive urgente. Le règlement est légal.

Quelle sera la durée du règlement à caractère provisoire ?

Le règlement #554-2025 à caractère provisoire est une mesure temporaire, d'une durée maximale de deux (2) ans. Ce règlement pourra être abrogé ou reconduit dépendamment des besoins. La municipalité va suivre l'évolution de la situation et le rythme de réalisation des travaux de mise à niveau pour évaluer quand elle permettra à nouveau les projets de construction.

Est-ce un gel de construction total ?

NON. Seuls les projets augmentant la demande en eau ou en égout sont visés. Il suspend ainsi tout projet (nouvelle construction ou agrandissement) susceptible d'augmenter la demande en eau potable et le traitement des eaux usées.

Quelles sont les exceptions prévues ?

- ✓ Travaux normaux d'entretien ou de rénovation d'une construction existante ;
- ✓ Agrandissement ou modification de votre résidence, sans ajout d'une unité de logement ou de chambre ;
- ✓ Nouvelle construction sur un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je suis propriétaire

Est-ce que des permis de construction pourront être délivrés pendant la durée du règlement ?

NON. Depuis le 17 novembre 2025, le dépôt de l'avis de motion, du règlement et l'entrée en vigueur le 19 février 2026 ont pour effet qu'aucun permis de construction ne peut être émis pendant la durée prévue à moins qu'il fasse partie des exceptions prévues ci-dessus.

J'ai acquis un terrain à Ste-Élisabeth quand pourrais-je y construire ?

Tant et aussi longtemps que le règlement demeure en vigueur, l'interdiction s'applique. Toutefois, si la nouvelle construction n'augmente d'aucune façon la demande en eau potable ou en traitement des eaux usées, celle-ci peut être autorisée si elle répond à tous les autres critères du règlement d'urbanisme.

Étapes à venir et aspects financiers

Qu'est-ce que la municipalité entend faire ?

Des travaux majeurs auront lieu au cours des prochains mois afin d'augmenter et de sécuriser notre principale source d'approvisionnement en eau portable et mettre à niveau les capacités de traitement des eaux usées. Ils seront discutés au sein du conseil qui en informera la population. Des demandes d'aides financières (TECQ, Primeau et autres) seront déposées en conséquence. Voici quelques-unes des actions en cours de réalisation :

- ✓ Recherche accélérée des fuites d'eau potentielles ;
- ✓ Validation d'une potentielle conversion de l'approvisionnement de surface par des puits en profondeur pour se protéger des variations incontrôlables de la nappe phréatique;
- ✓ Caractérisation et pompage si résultats concluants;
- ✓ Mandats professionnels pour évaluation de la capacité réelle des bassins actuels de traitement des eaux usées.

Compte de taxes 2026 – Informations importantes

La municipalité souhaite informer les citoyens que le compte de taxes 2026 sera posté au cours des prochains jours.

Ce compte ne comportera aucun ajustement pour les années antérieures. Il reflète uniquement le montant réel dû pour l'année 2026, tel qu'il doit être acquitté.

Les ajustements nécessaires pour les années précédentes demandent un travail administratif important. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. Les citoyens recevront l'information pertinente dès que ces ajustements auront été complétés.

Nous invitons les contribuables à acquitter le montant dû pour 2026 selon les dates prévues mentionnées sur le compte. Il serait également souhaitable que les montants des années antérieures soient acquittés dans les meilleurs délais. Les crédits seront tout de même appliqués sur votre compte après les corrections. Bien que la municipalité ne tienne pas compte des intérêts antérieurs dans le cadre des ajustements à venir, les intérêts applicables pour l'année 2026 seront exigibles selon la réglementation en vigueur.

Situation administrative – Message à la population

Depuis mon entrée en fonction, j'ai entrepris de reprendre l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité afin de corriger les nombreuses irrégularités constatées depuis 2023. À ce jour, les états financiers 2023, 2024 et 2025 n'ont toujours pas été déposés, et aucun audit n'a pu être réalisé en raison du nombre important d'erreurs et de données incomplètes dans les fichiers municipaux.

Chaque jour, de nouvelles anomalies, parfois majeures, sont identifiées. Le travail à accomplir est considérable et nécessite de nombreuses recherches, vérifications et corrections. Il s'agit d'un processus long et exigeant, mais essentiel pour rétablir une saine gestion.

Je tiens toutefois à rassurer les citoyens :

- Le travail est réalisable.
- Il sera mené avec rigueur et constance.
- La municipalité retrouvera une situation administrative stable et conforme.

Aperçu non formel de l'échéancier

Afin de tenir la population informée de l'avancement des travaux administratifs en cours, voici un aperçu non formel de l'échéancier prévu pour les prochains mois. Celui-ci pourra être ajusté selon l'évolution des travaux et les exigences des vérificateurs.

Révision des comptes de taxes

- Mai à juin 2026

Transmission des documents aux vérificateurs

- Documents requis pour l'audit 2023 : avril et mai 2026
- Documents requis pour l'audit 2024 : juin, juillet et août 2026
- Compilation et préparation des dossiers 2025 : août, septembre et octobre 2026

Paiement des fournisseurs

Une fois les comptes de taxes corrigés, je pourrai me consacrer au dossier du paiement des fournisseurs qui présente également plusieurs difficultés importantes. À l'heure actuelle, l'entrée des données dans le logiciel comporte de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile de déterminer avec certitude quelles factures ont été payées ou non.

Pour établir un portrait fidèle de la situation, il sera nécessaire de communiquer directement avec plusieurs fournisseurs afin de valider les montants dus et les dates des paiements effectués. Ce travail demandera du temps et une vérification minutieuse.

C'est pourquoi l'échéancier proposé demeure sujet à révision au fur et à mesure que les travaux avancent et que la situation réelle des dossiers se précise.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout ce travail de rattrapage administratif, les opérations quotidiennes de la municipalité doivent également être gérées. Cette réalité ajoute une charge supplémentaire au processus de remise à niveau.

Nathalie Lefebvre

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Nous vous présentons les dates des séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes, à 20h00, au Centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth :

Lundi, 20 avril
Mardi 19 mai
Lundi 15 juin
Lundi 13 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi, 21 décembre

Installations septiques

Les propriétaires possédant une installation septique sont responsables de la vidange de celle-ci tous les deux (2) ans.

Ils doivent transmettre une copie de la facture à la municipalité.





Permis pour travaux

Divers permis et certificats sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux. Ceux-ci doivent être délivrés avant que les travaux ne débutent et ne peuvent être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, incluant la signature du permis et le paiement des frais.

Lorsque l'objet de la demande respecte les dispositions des règlements municipaux, le permis doit être délivré dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande officielle et complète, incluant tous les documents et renseignements exigés.

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

La municipalité informe les citoyens qu'une élection municipale complémentaire aura lieu le dimanche 19 avril afin de pourvoir le siège du district 6.

Deux postes ont été comblés par acclamation

- District 2 : Mme Johanne Pagé a été élue par acclamation.
- District 5 : Mme Anik Dion a été élue par acclamation.



Candidats en élection – District 6

Trois candidats sont officiellement en élection :

- David Frappier
- Philippe Jean
- Manon Savignac

Commission de révision de la liste électorale

Les citoyens souhaitant vérifier ou modifier leur inscription pourront se présenter à la commission de révision, au bureau municipal situé au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, aux dates suivantes :

- Jeudi 2 avril, de 17h00 à 20h00
- Mardi 7 avril, de 13h30 à 16h30

Vote par anticipation et jour du scrutin

Les électeurs du district 6 pourront exercer leur droit de vote, au centre Primevère situé au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, comme suit :

- Vote par anticipation : dimanche 12 avril, de midi à 20h00
- Jour du scrutin : dimanche 19 avril, de 10h00 à 20h00

Personnel électoral recherché

Les personnes intéressées à travailler lors de l'élection sont invitées à donner leur nom au bureau municipal, afin de constituer une banque de personnel électoral potentiel.

District électoral 6

Le tableau des rues et des numéros civiques compris dans le district 6 est présenté ci-dessous afin de permettre à chacun de vérifier facilement s'il est visé par l'élection municipale complémentaire du 19 avril.

Voie de circulation	De	A
Casaubon, rue	45	118
Laporte, rue	2161	2297
Mercier, rue	30	181
Pelland, rue	50	114
Principale, rue (côté impair)	2221	2411
Saint-Thomas, rue	11	240

Organisme de loisirs

Événements et activités pour la population de Sainte-Élisabeth

Centre Primevère, 2391 rue principale .
Courriel :loisirssteelisabeth@gmail.com

Assemblée générale annuelle (AGA)

À la suite de l'AGA qui a eu lieu le 4 février, nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout d'Alicia Lavoie et de Philippe Jean au sein du Comité. On les remercie de leur implication dans les futures activités.

Tirage des bénévoles 2025

Félicitations à Sharlye Lamarche et à Alicia Lavoie! Elles ont gagné une carte cadeau des Galeries Joliette de 30$ pour leur implication en tant que bénévoles lors de nos activités en 2025.

Fête Nationale

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le 24 juin. Communiquez avec nous au loisirssteelisabeth@gmail.com ou au **450-271-9937**.

Les membres du comité Loisirs Ste-Élisabeth inc.





11MAI 2026

Au Centre Primevère à 13h

Pour petits et grands !!

Activité extérieure si la température le permet !!

Nombreux prix à gagner!

VOLET VESTIMENTAIRE

Le changement de saison a été fait le 28 mars dernier et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé. Nous vous invitons à venir voir nos vêtements printemps/été maintenant disponibles.

Le tirage mensuel **(un grand sac noir rempli - gratuit)** est toujours fait parmi les clients(e)s du mois.

Pour participer à ce tirage vous n'avez qu'à passer au comptoir vestimentaire et au paiement à la caisse on inscrira votre nom et numéro de téléphone.

Nous sommes toujours **situés au 2470 rue Principale** à Sainte-Élisabeth et nos heures d'ouverture sont les mardis de 9h à 16h et les jeudis de 13h à 19h.

Pour info : Suzanne et Serge Perreault - **450-271-5882**

DES FORMATIONS À SANANKOROBA

Les participantes au projet maraîcher

Le projet *De l'eau pour le jardin des femmes* est à sa dernière étape de réalisation soit la formation. Le fonctionnement et l'entretien du périmètre maraîcher doivent assurer la continuité du projet et s'incarner dans des responsabilités et des façons de faire qui seront durables et bénéfiques pour chaque personne participante.

Les objectifs de la formation, qui se donne présentement, sont de former les 120 femmes sur les techniques de maraîchage agro écologique - de sensibiliser les participantes à l'importance et aux bénéfices de l'agro écologie dans leurs activités de maraîchage – de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le choix des espèces en fonction des saisons et de mettre en pratique certaines techniques enseignées. Une formation sera également donnée aux quatre femmes qui auront la responsabilité de l'entretien des divers équipements (pompes, génératrices, châteaux d'eau, bassins, boîte de contrôle, etc.).

Voici une partie de l'offre de formation présentée par Karime Traoré, consultant/formateur; il donnera les formations aux participantes du projet maraîcher et aux membres du Benkadi :

« Sanankoroba et Sainte-Elisabeth ont développé un partenariat exemplaire basé sur l'apprentissage, le transfert des connaissances, des formations, des échanges techniques et des stages mais surtout, basé sur l'écoute et le respect des valeurs traditionnelles.

Le Benkadi est l'organisme qui a été constitué dans les années 1980 pour administrer le jumelage. Le Benkadi, c'est la représentation unifiée des plus âgés, des femmes et des jeunes du village qui travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

La mission du Benkadi est de vivifier l'amitié entre Sanankoroba et Sainte-Elisabeth et de contribuer, à travers la mobilisation de l'ensemble de la population, au développement de la communauté de Sanankoroba sur les plans social, économique, environnemental et culturel.

Conformément à la sagesse africaine qui dit « Aidez-nous à nous passer de l'aide », le Benkadi a orienté ses premières actions sur le développement économique. L'idée était de s'appuyer sur le développement de l'agriculture pour contrer le déficit alimentaire. Cette agriculture modernisée devait servir de levain au développement économique.

Depuis plusieurs années, le Benkadi peine à mieux coordonner ses activités comme son rôle et ses responsabilités l'indiquent.

C'est ainsi que le conseil des anciens a ordonné le renouvellement des comités et instances afin que le Benkadi puisse mieux fonctionner.

La formation permettra aux nouveaux membres de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités et de s'approprier des principes de la gestion collective et administrative… »

Solange Tougas pour
Des Mains pour Demain

CLUB DE TRICOT

Vous tricotez déjà et apprendre de nouvelles techniques vous intéresse?
Vous tricotez depuis toujours et désirez échanger avec des personnes qui partagent votre passe-temps.
Apportez votre projet, vos aiguilles, crochets et laine.
Tous les mardis soir
Jusqu'au 5 mai 2026 et de retour le 8 sept.2026.
De 18h30 à 20h30, au Centre Primevère, 2391 rue Principale.
Bienvenue à tous!
Johane Adam





Camp de jour
Municipalité de Sainte-Élisabeth

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête et les municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Le camp de jour qui se tiendra cet été à Saint-Norbert est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9 h 00.
Le camp se déroule sur **8 semaines, du 29 juin au 21 août** avec les inscriptions à la semaine pour plus de flexibilité.

Le camp est admissible au généreux crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (jusqu'à 90%) et au versement anticipé.

Le service de garde est facultatif.

Au programme :
Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, activités de plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, ainsi que de plusieurs autres surprises !

Pour plus d'infos
airenfete.com/camps-de-jour/sainte-elisabeth/
514-990-1414

Animateurs et accompagnateurs recherchés
airenfete.com/emploi

UN PETIT MOT DU JARDIN D'ENFANTS





Le Jardin d'enfants
poursuit ses activités tous les vendredis de 8h30 à 16h00.
Nous ferons relâche pour le congé de Pâques.

Nous avons accueilli une nouvelle amie en février. Bienvenue à Livia!

Nous avons travaillé différents thèmes depuis janvier :
le bonhomme de neige, la vie dans le Grand Nord, la St-Valentin, la cabane à sucre...
Nous nous sommes transformés en scientifiques en faisant des expériences
sur le thème de la glace. Nous avons fait une randonnée de raquettes.
On s'amuse tout en apprenant!

La période d'inscription pour le Jardin d'enfants 2026-2027
est ouverte pour les tout-petits de 3 à 5 ans.
Pour septembre prochain, quelques places seront disponibles.

Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre enfant,
contactez Jolaine Gravel au 450-389-0987.

Madame Monique




